



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Cet avis public est pour vous annoncer que le service annuel de ramonage des cheminées débutera ce lundi 12 juillet 2021. Il s'effectuera au gré de la température et sur semaine uniquement.

Ne pas oublier que vous ne devez déboursier aucun frais pour ce service au moment de la prestation puisque c'est déjà facturé sur votre compte de taxes municipales.

Ne pas oublier également de bien nettoyer après le ramonage la base de la cheminée puisque cet oubli représente bien souvent une cause importante des feux de cheminées. Afin de nettoyer votre conduit sans gâchis après le ramonage, nous vous recommandons de le faire avec un sceau en le mettant sous le tuyau au moment du nettoyage si vous êtes à l'intérieur ou en vous servant pour transporter ledit tuyau à nettoyer à l'extérieur.

Des questions ou des commentaires, ne pas hésiter à prendre contact avec l'entrepreneur de la Municipalité aux numéros : 418-860-2100 / 418-894-8608.

DONNÉ à Saint-Épiphane, le 8^e jour du mois de juillet deux mille vingt-et-un (2021).

**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier**

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphane, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphan, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de juillet deux mille vingt-et-un (2021).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier